



mis en ligne le 10/09/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2024-225

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police – Police municipale
Objet : Réglementation de la circulation et stationnement parvis de la médiathèque,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6 du CGCT,
Vu l'article L511 et suivants du code de la sécurité intérieure,

Considérant la demande formulée par la Mairie pour organiser une animation dans le cadre d'« Octobre rose » le 06 octobre 2024,

Considérant que les mesures d'aménagement du stationnement doivent être prises afin de faciliter l'organisation de la manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le pétitionnaire est autorisé à occuper l'esplanade de la médiathèque avec les associations partenaires : Ligue contre le cancer, les randonneurs cuxanais, rand'Aude. Deux emplacements de stationnement seront réservés aux véhicules liés à l'animation qui aura lieu le 06 octobre 2024 de 07h00 à 14h00.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 05 septembre 2024

Le Maire,


Grégory DELFOUR

